

La santé des personnes et la sécurité des personnes et des biens sont des valeurs fondamentales de Technip. L'objet de la présente Charte est de définir les Objectifs du Groupe en la matière et les Règles d'action correspondantes.

Les Objectifs du Groupe

- Faire toujours prévaloir la Santé des personnes et la Sécurité des personnes et des biens y compris en cas de conflit avec d'autres objectifs stratégiques.
- Mener une action continue et déterminée pour éviter tous accidents de travail.

L'engagement prioritaire de la Direction du Groupe est un facteur décisif de succès dans la poursuite de ces objectifs.

Les Règles d'action

En vue d'atteindre les Objectifs précités, Technip s'impose les règles d'actions suivantes :

- Satisfaire aux exigences de la législation Santé/Sécurité en vigueur et aux propres standards de Technip.
- Fixer des objectifs de performance clairs et pertinents en mettant l'accent sur les indicateurs prioritaires.
- Mesurer nos performances et communiquer sur nos progrès de façon régulière et transparente.
- Investir le personnel concerné (directeurs, superviseurs ou employés) d'une responsabilité de conformité à nos systèmes de management de Santé/Sécurité.
- Mettre en oeuvre des systèmes de management de Santé/Sécurité satisfaisant aux exigences des standards internationalement reconnus.
- Conjuguer nos capacités d'ingénierie et de technologie à des principes d'évaluation pertinents pour minimiser les risques et en atténuer, autant que possible, en pratique les conséquences résiduelles.
- Faire en sorte que tout le personnel concerné soit informé et reçoive la formation qui lui permette de travailler en sécurité et sans danger pour sa santé.
- Coopérer avec nos clients, partenaires et sous-traitants pour élaborer sur chaque projet un système commun de management de Santé/Sécurité.
- Tendre à améliorer continuellement notre performance en matière de Santé/Sécurité.